

Nous attestons, sous notre propre responsabilité, que les luminaires Réglette de la gamme **CORAIL** sont conformes aux exigences de l'opération standardisée BAR-EQ-110 pour les Luminaires à modules LED avec dispositif de contrôle pour les parties communes.

Les luminaires à modules LED mis en place respectent les critères suivants :

Durée de vie :

– $\geq 40\,000$ heures pour les luminaires avec un indice de protection aux chocs (IK) égal à 10 ;

– $\geq 50\,000$ heures pour les autres luminaires ;

Chute de flux lumineux à l'issue de cette durée de vie ? à 30 % ;

Efficacité lumineuse (flux lumineux total sortant du luminaire divisé par la puissance totale du luminaire, auxiliaire d'alimentation compris) :

– ≥ 65 lumens par watt pour les luminaires avec indice de protection aux chocs (IK) égal à 10,

– ≥ 90 lumens par watt pour les autres luminaires ;

Dispositif de contrôle intégré au luminaire :

– détection de présence ou de mouvement

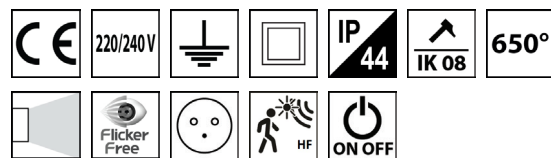
– ou détection de niveau d'éclairement

– ou les deux associés.

La mise en place est réalisée par un professionnel.

SPECIFICATIONS

Réglette LED apparente pour installation dans salles de bain, salles d'eau...



Anti-vandale : Non

Driver PCB-B Sans flicker THD < 20%

Durée de vie L70B50 à 25°C : 50000hrs

Mode de detection : HF Réglage usine:

- «DET» 4m-3mins-25lux

Mode de gradation : on/off

Garantie 2 ans

CEI 60598-1 & CEI 60598-2-1 : 1989

CEI 61000-3-2 Taux harmonique < 20%

CEI 62471 : 2008 : RG0 / securite photobiologique

Reference	Flux lumineux (lm)	lm/W	IP	IK	Pf
CORL15060DETWWW	1400	88	44	08	0,9
CORL15060INTWWW	1400	94	44	08	0,9
CORL15060PRIDETWWW	1400	88	44	08	0,9
CORL15060PRIWWW	1400	88	44	08	0,9
CORL15060WWW	1400	94	44	08	0,9

Riom France, 1^{er} Mars 2019

Responsable technique

Cyril MARCQ